

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 6 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR. 16 MAI

Trop tôt

Un journal qui se prétend indépendant, le *Matin*, œuvre, prématurément pensons-nous, en faveur de M. Dupuy, à propos de la future élection présidentielle dont nous sommes menacés en novembre prochain, une campagne qui ne nous paraît point appelée à d'heureux résultats. La foire aux candidats n'est pas encore ouverte sur le pont et nous ne voyons point l'urgence d'aborder si tôt la redoutable question qui porte dans ses flancs, avec de terribles orages en perspective, l'avenir du pays. Néanmoins, comme, suivant le dicton populaire, un homme averti en vaut deux, nous ne nous plaignons que modérément de ce jalon tentateur piqué devant l'opinion publique, et nous allons, tout de suite, sans barguigner, risquer notre petite opinion personnelle sur le candidat affiché par le *Matin*.

Avant de discuter la grosse et encombrante personnalité de M. Dupuy, examinons un peu les diverses considérations motivant ou excusant les préférences et le choix définitif du journal.

M. Carnot ne sera pas candidat. M. Carnot a aujourd'hui cinquante-sept ans, est dans toute la force de l'âge; et, s'il ne se représente pas aux suffrages des électeurs du Congrès, ce n'est nullement par lassitude, mais par respect pour les traditions démocratiques. Ces traditions veulent que le chef du pouvoir exécutif dans un Etat républicain ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Et, bien que la Constitution de 1875 n'ait rien édicté à son égard, M. Carnot tiendra à honneur d'établir un précédent qui servira de règle à ses successeurs.

Quel sera donc l'élu probable du Congrès de 1894? On peut répondre sans hésitation que toutes les chances paraissent être en faveur de M. Dupuy. Le Sénat compte un grand nombre de candidats. Il n'y en a pas moins à la Chambre; et en dehors du Parlement, il en est plusieurs. Mais aucun d'eux, quels que soient leurs titres apparents, n'a été servi par les circonstances comme l'a été M. Dupuy. Il a su mettre tout à profit. Après s'être soigneusement cantonné dans le domaine de l'instruction publique sous le ministère Ribot, il a su, comme président du conseil, démarquer le linge que M. Constans avait marqué de son chiffre à Toulouse. Il a été en même temps, comme ministre de l'intérieur, plein de bonnes grâces pour les boulangistes et pour leurs amis de la faction d'Orléans. Les socialistes ne peuvent sérieusement lui en vouloir de la fermeture platonique de la Bourse du travail.

Devenu président de la Chambre, il y a eu le mot historique de la bombe Vaillant, et tout semble le vouer à être non seulement le restaurateur de la concentration républicaine, mais l'initiateur de toutes les concentrations que semble disposée à accepter la bourgeoisie française.

Ce n'est ni M. Challemel Lacour avec son talent de parole, ni M. Magnin avec son bon sens, ni M. Spuller avec son apparente franchise, ni M. Constans avec sa roublardise aiguë, qui réuniront une majorité au Congrès. Une lutte entre M. Casimir-Perier et M. Cavaignac ferait seulement le jeu de M. Dupuy. A ce dernier la veine, la timballe et le pompon.

Tout ce que dit ci-dessus le *Matin* est empreint de juste prévoyance, d'une parfaite connaissance des hommes et de la situation et d'une remarquable logique. Nous ne voyons qu'une simple objection à y soumettre; mais nous la jugeons de poids suffisant pour occasionner un soubresaut dans l'essai de la balance électorale.

M. Dupuy n'est pas connu du peuple des villes et des campagnes; M. Dupuy n'est pas sympathique; M. Dupuy n'est pas décoratif.

Certes, on ne nous suspectera point de partialité exagérée pour M. Carnot, qui, après sept ans d'exercice, et en dépit d'un contact

fréquent avec la nation, ne s'est pas encore dégelé et reste et restera en bois, comme Philippe-Auguste est en pierre, au dire de la Chanson. Mais M. Carnot porte honorablement un nom honorable, sinon glorieux; et la famille Dupuy n'a, jusqu'à présent, étalé aucun ancêtre occupant une place quelconque dans l'histoire nationale.

M. Dupuy a poussé en une nuit sur l'engrais de la politique, à l'exemple des champignons dont parle Alfred de Musset. M. Dupuy n'a ni amitié ni dévouement autour de lui; il ne compte que des alliances et des fusions d'intérêts tout ce qu'il y a de plus matériels. M. Dupuy manque d'esprit et de talent oratoire; M. Dupuy est rogue, ficelle, désagréable d'aspect, désagréable d'hale, étroit; il incarne toutes les petites, toutes les mesquineries, tous les tatillonnages et les ruseries d'un vieil huissier très pratique. M. Dupuy ne possède même pas à zéro degré le sens artiste et le sens des grandes conceptions. M. Dupuy n'est qu'un simple marmion, un épicheur de carottes, un aide-tuaçon pour gâcher le mortier politique.

Au physique, l'élu préventif du *Matin* ne saura jamais exporter le sifflet d'ébène, en province ou à l'étranger, avec le tact, l'aisance et la gentilhommerie latente qui distinguent M. Carnot. La redingote bourgeoise elle-même le gêne aux entournures et semble toujours étriquée sur son râble puissant; elle fait des plis dans son dos. Tous ceux qui ont lu des portraits à la plume de M. Dupuy, ou qui ont affronté ses élucubrations tant professorales que parlementaires, se le représentent inexorablement sous la blouse du maquignon, le ventre en avant, un fouet enroulé autour du poignet, la casquette à six points sur le chef, le « brûle-gueule » aux lèvres et chaussé d'immenses brodequins cloutés.

Voilà pourquoi nous ne croyons pas aux chances de M. Dupuy et pourquoi nous estimons coup d'épervier troué dans l'eau, la tentative non moins hâtive qu'inopportune effectuée par le grand canard de la rue d'Argenteuil.

S.

SPULLEROMATIAS

Nous cueillons, dans l'un des discours dégoûtés à Poitiers par S. E. (ne pas lire Saint Eugène) M. le ministre de l'instruction publique, l'effrayant spulleromatias suivant:

« Tout récemment, le gouvernement de la République vous a donné les preuves de l'intérêt qu'il porte à l'administration de ce vaste diocèse en faisant choix d'un évêque aussi rempli d'expérience que celui qui va prochainement prendre possession du siège de Poitiers. Je laisse de côté les affaires religieuses pour ne parler que des rapports du clergé avec l'Etat. Quant à ces rapports eux-mêmes, j'ai eu l'occasion de m'en expliquer récemment à la tribune, mais j'ai déclaré, en même temps, que la République doit tenir à honneur de conserver intacts les droits qui appartiennent à la puissance civile.

» Je ne m'écarterai jamais de cette ligne.

» Je respecterais d'autant plus ce programme qu'on affecte de le dénaturer ou de le mal comprendre. Le devoir des hommes publics qui savent ce qu'ils veulent, qui se guident

d'après des principes et non d'après des passions passagères, est de ne point s'émouvoir des fausses interprétations. J'ai parlé en toute conscience. Je ne m'écarterai jamais de cette règle.»

Un concours est ouvert pour l'explication et l'éclaircissement de ce lamentable rébus. Prix 10,000 fr. ou une loge au Vaudeville pour la 200^e représentation de *Madame Sans-Gêne*.

Les concurrents peuvent s'inscrire, d'ici le 1^{er} juin, soit à la rédaction de la *République française*, soit aux bureaux du *Journal des Débats*.

INFORMATIONS

Le projet de loi sur les propriétés françaises possédées par des étrangers

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. de Mahy sur les propriétés possédées par des étrangers dans le rayon de défense des places fortes, après avoir entendu les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et de la justice, a maintenu le *statu quo*, la loi armant suffisamment l'administration contre les étrangers dont elle peut avoir à se méfier.

M. de Grandmaison faisait partie de cette commission.

Les voyages de M. Spuller

Dimanche prochain, M. Spuller inaugurera à Chaulnes, bourg important de la Somme, une statue élevée au grammairien Lhomond.

Eh bien! et cette fameuse gastrite! Qu'en fait-on??

Rupture du Brésil et du Portugal

La rupture du Portugal et du Brésil est officiellement confirmée.

Le gouvernement du Brésil a ordonné à son chargé d'affaires de partir pour Paris.

L'Ecole de Saint-Maixent

Une nouvelle instruction vient d'être signée par le ministre de la guerre pour l'admission des sous-officiers à l'Ecole de Saint-Maixent.

Les postulants devront à l'avenir passer quatre mois dans l'emploi de sous-officier comptable pendant leur deux années de grade.

La Commission, chargée de passer les examens oraux et l'examen d'instruction militaire, siégera d'abord à Paris, puis se transportera successivement à Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes ou inversement, en alternant tous les ans.

En 1895, la Commission commencera ses opérations en province par le centre de Lyon.

Congrès ouvrier chrétien de Reims

Le Congrès ouvrier chrétien de Reims vient d'être clos.

Il a adopté différents vœux relatifs à la création d'une caisse de retraites et à la constitution d'un conseil de conciliation et d'arbitrage.

Une pétition que l'abbé Lemire présentera à la Chambre a été signée pour demander le dégrèvement des biens intérieurs à 8,000 francs.

Le Congrès internationaliste de Berlin

Calvignac et Lamendin ne font pas recette. Le public est très peu nombreux. On remarque l'absence des députés socialistes allemands. Il est évident que les Anglais prendront

la direction du congrès. De vifs incidents sont soulevés par les Allemands et surtout par les Français, qui ne cachent pas leur mauvaise humeur du rôle effacé qu'ils jouent. Les doubles traductions des discours et des rapports prennent beaucoup de temps et fatiguent visiblement l'auditoire. Le rapport du délégué anglais démontre la force d'organisation des mineurs anglais.

L'ingénieur socialiste belge Desfuisseaux a été expulsé aussitôt arrivé à Berlin et reconduit à la frontière.

Grève aux Etats-Unis

Le chemin de fer New-York central n'a plus de charbon que pour une semaine.

Les autres Compagnies vont également manquer de charbon.

La dynamite à Béthune

Deux cartouches de dynamite munies de mèche et une boîte de capsules ont été trouvées sous les combles, dans les cabinets d'aisances, chez M. Metzger, demeurant au n° 99 des coronas isolés à Barlin et ouvrier aux mines de Nœux.

Un nommé Edouard Gerigue, âgé de dix-huit ans, ouvrier mineur, sur qui pèsent les soupçons, a été mis en état d'arrestation et conduit au parquet de Béthune.

On croit à une vengeance personnelle motivée par le récent mariage de Metzger.

Etrange! Etrange!!

M^{me} de Metternich a reçu les palmes d'officier de l'instruction publique.

Les insignes en brillants lui ont été remis ces jours derniers par M. Lozé.

On demande les titres littéraires de M^{me} de Metternich. Lui indige-t-on ces palmes pour sa collaboration plus ou moins occulte aux *Mémoires de Thérèse*??

Etrange! Etrange!!!

Galetés parlementaires

Un de nos confrères se plaint que, parfois, certains mots du président de la Chambre soient biffés au *Journal Officiel* et déplore en particulier l'absence de celui qu'il aurait prononcé vendredi, au cours de la discussion relative à la publicité des exécutions capitales.

M. de Douville-Maillefeu, partisan de la suppression de la peine de mort, pris subitement d'un accès nerveux et regardant fixement M. Joseph Reinach (auteur du projet), s'écria avec insistance:

— C'est un projet de gorille.... GORILLE.... GORILLE!

Hilarité générale.... Alors M. Dupuy, très calme et avec son plus gracieux sourire:

« M. de Douville-Maillefeu, je vous prie de ne pas prendre ainsi à partie.... vos collègues. »

Hilarité non moins générale.

Times is money:

Un steamer de New-York file ses quatorze noeuds à l'heure lorsqu'un cri part de l'avant:

— Un homme à la mer!

— Stop! fait le capitaine.

Puis se tournant vers le comptable du bord:

— A-t-il payé son passage?

— Yes! répond le caissier.

— En route! hurle le capitaine.

Et le navire reprend sa marche.

Appel en 1894

Des réservistes des équipages de la flotte
(classes de 1885 et de 1887)

Les réservistes des équipages de la flotte qui font partie des classes de 1885 et de 1887 ou se sont engagés volontairement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1886 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 1887, seront appelés en 1894 pour accomplir une période d'exercices de 28 jours du lundi 9 juillet au dimanche 5 août inclus. Sont également convoqués les réservistes qui ont obtenu un ajournement en 1893 et qui appartiennent encore à la réserve de l'armée de mer.

Les hommes soumis à l'appel recevront en temps utile des ordres de route leur indiquant la destination qu'ils auront à rejoindre.

Sont seuls dispensés de l'appel :

1^o Les hommes de la classe de 1887 qui ont fait au moins quarante-huit mois de services effectifs et ceux de la classe de 1885 qui ont accompli au moins sept années de présence effective sous les drapeaux ;

2^o Les hommes classés dans la non-disponibilité ou l'affectation spéciale, ainsi que les mécaniciens gradés de la flotte occupant l'un des emplois mentionnés au tableau annexé à la loi du 15 juillet 1889 ;

3^o Les hommes qui auront obtenu, sur leur demande, une dispense à titre de soutien de famille, dans les conditions indiquées à l'article 49 de la loi du 15 juillet 1889.

Hormis les cas spécifiés ci-dessus, il ne peut être accordé que des ajournements.

Les réservistes qui auront à faire valoir des cas de dispense à titre de soutien de famille devront remettre leur demande au maire de la commune dans laquelle ils sont domiciliés. Ceux qui solliciteront des ajournements auront à adresser leur demande au commandant de la gendarmerie.

En aucun cas, les demandes d'ajournement ou de dispense ne doivent être adressées directement aux autorités maritimes ou au ministre de la marine.

A moins que les circonstances qui motivent la dispense à titre de soutien de famille ou l'ajournement ne soient survenues à une date plus rapprochée, les intéressés doivent formuler leur demande vingt jours au moins avant l'époque fixée pour la convocation.

Les réservistes qui sollicitent un ajournement peuvent, s'ils ont des raisons sérieuses à faire valoir, demander à accomplir leur période au mois d'octobre de l'année en cours au lieu d'être renvoyés à l'appel général de l'année suivante.

Les hommes possesseurs d'effets d'uniforme sont invités à s'en revêtir pour répondre à l'appel. La retenue d'habillement, opérée sur la solde des réservistes des équipages de la flotte, sera proportionnelle aux fournitures qui

leur seront faites ; elle sera nulle pour ceux qui apporteront un sac complet.

BULLETIN FINANCIER

15 mai 1894.

Nous retrouvons après deux jours de fêtes le marché en pleine hausse. Il semble qu'il n'y ait plus d'obstacles.

Nos rentes continuent à monter et le comptant, un peu hésitant au début de la semaine dernière, paraît maintenant disposé à suivre.

La réponse des primes de la liquidation de quinzaine, qui a eu lieu aujourd'hui, s'est passée sans incidents.

Les places étrangères sont un peu hésitantes.

Le 3 0/0 s'inscrit à 100.70, le 3 1/2 à 106.97 1/2.

Le Crédit Foncier est fermé à 951.95. Le Crédit Lyonnais paraît se raffermir à 743.75.

Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale sont en bonnes tendances. La Banque des pays autrichiens est à 511.25. On dit que le succès de l'émission des obligations ottomanes nouvelles est encore plus grand que nous ne l'avions dit : on prétend qu'elle a été couverte 110 fois.

Le Suez est à 2,835.

L'Italien finit à 78.90. L'Extérieure varie peu à 64.49/32. Les fonds ottomans et la Banque ottomane sont en hausse importante sur le bruit que la Banque ottomane et son groupe ont obtenu la régie du monopole des alcools en Turquie.

Le Hongrois est à 97.518. Le Portugais est lourd.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 16 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Mier soir, à 5 h.		au-dessus 10°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 15°	
Midi,	759 m/m	au-dessus 20°	
Hausse,	1 m/m		
Baisse,	2 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 12°	

SAUMUR

Nouveaux exploits de Maxime Ruesche

Inutile de rappeler ses précédents hauts faits. La simple police, la police correctionnelle, le parquet, la ville entière les connaissent de reste. Voici son dernier titre à la considération de ses contemporains.

Lundi dernier, M^{me} Ruesche mère, concierge au patronage Saint-Joseph, rue de Fontevrault, suppliait une voisine d'aller quérir la gendarmerie pour qu'elle arrêtât son fils qui venait de la battre et, en ce moment, rouait de coups son père.

Les gendarmes se rendirent au patronage et trouvèrent, dans la cour, M. et M^{me} Ruesche qui n'osaient plus rentrer chez eux, leur fils les ayant jetés dehors. La mère raconta que, parti

Le salon de mistress Talbot était éclairé par une lampe.

On entendait à travers la cloison les gémissements d'Ellen.

Le comte Albert et le Français Edouard étaient seuls au salon.

Ces deux hommes ne se sont trouvés que cette seule fois en face l'un de l'autre.

Le comte Albert, qui était alors aveugle, ne put voir le Français ; le Français ne put voir le comte Albert, dont le visage presque en entier disparaissait sous son masque.

Le Français dit :

— Malheur aux femmes qui trouvent ainsi des chevaliers errants pour les défendre ! J'aurais eu pitié, peut-être, de miss Talbot, si vous n'étiez pas venu.

— Vous refusez d'épouser miss Talbot ? demanda Rosen, qui tenait son cœur à deux mains.

— Je refuse, répondit le Français.

Il fit un mouvement comme pour se retirer.

— Restez, dit le comte ; si vous sortez d'ici sans ma permission, vous êtes un homme mort !

dimanche 13 à l'assemblée du Pont-Fouchard, Maxime, qui habite avec eux, n'était rentré que lundi à midi. En arrivant, il exigea qu'on lui servît à manger et, comme la pauvre femme ne le servait pas assez promptement à son gré, il l'accabla d'immenses injures, la frappa et la menaça de la tuer.

Le père intervint et fut aussi maltraité.

On lui donna la soupe néanmoins ; mais, son repas terminé, il cassa les meubles et chassa les vieillards, les remenant de mort et criant qu'il était le maître de la maison.

Le père rappela les antécédents du fils : 30,000 fr. dévorés dans une bourellerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent ; sa première femme morte des « misères » qu'il lui faisait subir ; sa seconde femme, éborgnée par lui, et reconstruit au divorce. Bref, les gendarmes entrèrent et sommèrent Ruesche de les suivre au parquet. Il refusa, disant que sa conduite ne les regardait pas. Alors, on usa de moyens énergiques et on le transféra vite au parquet d'où il fut évacué sur la prison.

Objets trouvés

M^{me} Bouchard, demeurant route de Varrains, a trouvé, avant-hier, près de chez elle, en face la porte de M. Lacroix, une montre d'or à double boîtier. La montre est à la disposition du propriétaire.

— M^l Desbois, rue de l'Île-Neuve, a déposé, le même jour, au bureau de police, une poche de robe contenant un porte-monnaie ivoire, l'une des poches garnie de quatre pièces de 20 centimes, une paire de gants de peau noire et une petite sainte vierge en cuivre.

— Hier, M^{me} Irlam, balayeuse, déposait au bureau de police un baluchon renfermant deux vieilles chemises, deux gamelles, un petit sac de cuir et deux livrets militaires au nom de Clark.

Les marchands d'engrais

Nous mettons en garde nos lecteurs contre certains marchands d'engrais chimiques qui parcourent en ce moment l'arrondissement et qui vendent des produits de mauvaise qualité, à des prix majorés dans des proportions peu honorables.

Pour les engrais, nous conseillons à nos lecteurs de s'adresser de préférence aux syndicats.

Fontevrault

Le tueur de pies

Lundi dernier, les gendarmes de Fontevrault en tournée entendirent, dès leur arrivée à la Lubignière, sur le chemin de Fontevrault à Montreuil-Bellay, un coup de feu partant d'une vigne voisine.

Après avoir mis la main sur le braconnier, ils l'interrogèrent. Hiron, carrier à Fontevrault

— Un assassinat ! s'écria le Français.

— Un châtement ! prononça Rosen, qui le saisit par le bras.

Une plainte faible passa au travers de la cloison.

Ellen appelait.

— Ecoutez ! fit Rosen ; si vous l'épousez, je vous fais don de tout l'or que vous m'avez volé.

Le Français se mit à rire.

— Si vous ne voulez pas, continua Rosen, je vous provoque en duel.

— Vous ! répartit Edouard avec sarcasme ; un aveugle !

— Duel à mort et sans merci, poursuivit Rosen d'une voix lente. Qu'importe le bandeau qui couvre ma vue ? Nous serons en face l'un de l'autre, ma main sur votre épaule, votre main sur la mienne...

— Et la justice s'emparera du vainqueur ! fit Edouard railleur toujours.

— J'ai prévu cela, répliqua Rosen, je sais guider ma plume sans le secours de mes yeux. Nous signerons chacun un acte ainsi conçu : « Je meurs volontairement de ma propre main. » Je vous donnerai ma signature, vous me donnerez la votre. Celui qui survivra

— le braconnier pincé, — commença par nier ; puis, il avoua et livra un fusil « brisé » dont le canon était fourré dans la jambe droite de son pantalon et la crosse cachée sous sa blouse.

Pour excuse, il allégué que les pousses de sa vigne sont dévorées par les « margots » et qu'il a voulu « faire un exemple ».

Procès-verbal également pour exemple.

MONTREUIL-BELLAY

La fête du 13 mai

C'était, à la fois, la fête patronale du pays et la Saint-Georges, fête particulière de M. de Grandmaison, reportée à ce jour sur son express désir, afin, suivant l'expression vulgaire, de faire d'une pierre deux coups.

Et, dame, on n'a pas fait seulement deux coups ; on a commis une infinité de « coups ». Le temps était beau, on se sentait en pleine sève de printemps ; il faisait chaud et, par conséquent..., ce qui s'ensuit. De plus, les camarades de l'*Harmonie Saumuroise* allaient saluer leur Président. Je vous demande s'il était possible de résister à l'entraînement.

On arrive par un train ultra bondé. La *Musique Municipale* de Montreuil nous attend solennellement à la gare. Quand je dis « solennellement », lisez « officiellement », car de la solennité, entre nous, il n'en faut pas ; et l'officialisme est tôt balayé. À l'hôtel de la Gare, des tables sont dressées sur lesquelles posent les rafraîchissements formant la partie indispensable d'une amicale réception, après une si longue route, à l'heure fatale de midi, oui, fatale pour les poumons, si vous connaissez quelque chose en musique.

Et, la bienvenue réglée, la « cipale » de Montreuil et l'*Harmonie* se confondent pour donner, à l'entrée du pays, un pas redoublé qu'on dirait une décharge d'artillerie.

On est vite au château, trop vite suivant l'opinion de la foule qui marque le pas à nos côtés et derrière nous. M. de Grandmaison tend ses mains et serre les nôtres. Encore une bordée de cuivre, et la table du vin d'honneur est prise d'assaut. Il y a là tous les amis du maître de la maison, M. Lambert fils, M. Raymond Girard, M. Leroux, maire de Vivy, les conseillers municipaux. Et ce qu'on trique avec amitié, vous vous en faites sans peine l'idée.

Mais, voilà l'impitoyable Goubeault qui lève sa trique argentée de commandement. On ne demandait qu'à oublier le concert promis. Tu me paieras cela, M. Goubeault ! Enfin, on y va, puisqu'il n'est pas moyen de se soustraire au devoir.

Le Mail regorge de baraques, de lutteurs, de ménageries et d'acrobates, non compris les « irréguliers », les solitaires ». Dans le fond, des « roulottes » fraîchement peintes et

déposera l'écrit auprès du cadavre.

Le Français voulut rejeter bien loin cette proposition ; mais Rosen lui dit :

— Towah est là ; il est armé : vous n'avez pas le choix.

— Soit ! s'écria enfin le Français ; nous nous battons dans une heure. J'ai une lettre à écrire, je reviendrai avec mes armes.

— Signez d'abord, fit Rosen.

Il avait fait disposer d'avance sur la table ce qu'il faut pour écrire. Il traça le premier en gros et lisibles caractères la formule que nous venons d'entendre et signa : Comte Albert de Rosen.

Le Français saisit la plume à son tour. Il écrivit la formule.

Rosen entendit le bruit de la plume qui grinçait en traçant la parafe.

— Quel nom avez-vous signé ? demanda-t-il.

— Edouard, répondit le Français.

Rosen prit le papier et le déchira.

— Ceci est le nom du voleur et du ravisseur, dit-il, je veux le nom du gentilhomme, le vrai nom.

Le poing du Français frappa la table.

— Pas de bruit ! dit Rosen ; il ne faut pas qu'elle nous entende. Recommencez, je sais votre vrai nom aussi bien que vous.

(A suivre.)

LES GOUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

— Vois-tu de la lumière aux croisées ? demanda Rosen.

— Je vois de la lumière, répondit Towah ; on ne dort pas. Je vois des ombres qui vont et viennent.

— Alors frappe !

L'Indien souleva le marteau de la porte.

— Est-ce vous, enfin, monsieur Edouard ? demanda une voix à l'intérieur.

— Oui, répondit le comte Albert par une inspiration soudaine.

La porte s'ouvrit aussitôt, et la nourrice d'Ellen prenant les deux mains de Rosen :

— Monsieur Edouard ! monsieur Edouard ! dit-elle en sanglotant, elle vient de mettre au monde un pauvre petit ange, la laissez-vous mourir ?

— Margaret, dit le comte, je suis Albert de Rosen, et je veux parler à Ellen.

Margaret recula et se couvrit le visage de ses mains...

des chevaux qui semblent, les malheureux, uniquement sustentés de cercles de tonneaux. Et c'est la lutteuse incomparable, râblée, trapue, goguenarde, sûre de ses reins, qui défie et tombe tous les « Marseille » de la terre. A côté, des Alcides, en tricot rayé violet et noir, allongent le pied au bas des lombes d'un pftre velu, enfariné, entortillé d'une robe illustrée de vastes ramages roses et secouant une cloche en réponse à chaque camouflet inférieur qu'il reçoit, le visage et la rate épanouis.

Ici, la ménagerie américaine : un gros singe au musée bien coque, de temps en temps, son gong, avec une résignation et une régularité mélancoliques. Sur la gauche, un antique bateleur au poil plâtreux et raide de sanglier « miré », la trompe harnachée de lunettes, casqué d'un plat à barbe qu'époussetent des trognons de plumes verdâtres et rougeâtres, enfoui, comme les femmes de Lima, sous un jupon de cretonne aux branchages criards noué à son cou, nous détaille des crocodiles longs de quinze mètres, des plésiosaures « vivants », le grand serpent marin, des orangs-outangs achetés directement à Sumatra ou sous l'équateur, « même que celui qu'est devant nous a élevé le petit-neveu de la sœur du capitaine de la Néréide, qu'à été obligé de courir plus de vingt lieues pour recouvrer l'enfant en échange d'un poulet rôti » (!!!). Et puis, c'est « Lily » la charmeuse; c'est encore un clan d'hercules basanés et farouches, muets, les bras croisés, roulant des yeux blancs; c'est l'inimitable « Alfagar » qui se ventile le crâne sur un brasier ardent, les pieds en l'air et sans perdre, à cet exercice, un seul cheveu.

Dans la foule, des gamins mi-nus, à la cri-nière crépue, aux dents blanches, la bouche aussi-large qu'un four, piaulant, en voix de contralto, on ne sait quel idiome rocailleux, bronzés par le hâle ou la crasse, se culbutent, s'égratignent, se colletent autour d'un chien d'artreux qu'ils traînent par une corde, et marmonnent des lambeaux de mélodie échappant à la notation. Enfin, comme une vision fugace de l'art, une fillette de treize ans, aussi parfaite de formes, sous son maillot lie de vin, que « le chanteur florentin » de Paul Dubois, exécute, à travers les groupes, le double saut de carpe et la promenade sur les maïs.

Le concert fini, polkas et quadrilles menés farieusement, en attendant le dîner, les uns descendent sur le Pont du Thouet pour y boire des yeux le paysage féerique que nous décrirons un jour prochain.

Les autres — et j'en suis — s'étendent sur le gazon des talus du Mail; et je note, en passant, un effet inconnu de lumière, un adieu de soleil (il est six heures) dorant de safran les jeunes pousses de platane, pendant que, sous le lacis en arête des palmettes du pin, il allume les écailles des pommes qui se dilatent et s'entrouvrent comme de petites ailes sous son dernier baiser.

Assez de poésie, n'est-ce pas? Le banquet a sonné.

Sous les halles drapées de linge blanc et de feuillées, cent convertis; un coin des noces de Gamache. Ne craignez rien. Je n'aurai pas la cruauté de vous faire monter inutilement l'eau à la bouche en vous dénombant l'auguste menu. Contentez-vous de cette discrète mention: il était digne de l'amphytrion et de Berthelin. On a dîné aussi largement, aussi succulemment que possible; un repas de songe d'une nuit d'été. Les vins, vous les connaissez. On a toasté, on a parlé brièvement et juste et, l'heure du départ pressant, on s'est dirigé tranquillement vers la gare, sous la clarté des étoiles contenues dans les fusées de Lardé-Ruggieri, en adressant des lèvres et du fond du cœur le bonsoir cordial de la clôture aux bien chers amis de Montrouil.

Hé, les gens! à la prochaine Saint-Georges!!!

NÉCROLOGIE

Mort du curé de Longué

Nous apprenons la mort de M. le chanoine Massonneau, curé de Longué, chevalier de la Légion d'honneur. Le respectable vieillard a

succombé aux suites d'une douloureuse opération. Il était âgé de 82 ans.

Prix de Rome

M. d'Olonne, le frère de l'officier qui a épousé, il y a quelque temps, M^{lle} de Tervay, vient d'être admis à entrer en loge pour le concours du prix de Rome, section de la musique.

Au concours d'Orléans

Dans la liste des lauréats du concours régional agricole d'Orléans, nous relevons le nom de M. Grollier, de Durtal, qui a remporté, pour ses durhams, sept prix, dont cinq premiers, un troisième et un quatrième.

Le jury lui a, en outre, décerné un prix d'ensemble pour sa belle exposition d'animaux.

M^{me} Grollier, de son côté, a aussi remporté un premier prix pour ses animaux de basse-cour (coqs et poules).

Foire mensuelle de juin

Le maire de la ville d'Angers a l'honneur d'informer que la foire de juin aura lieu, comme à l'ordinaire, le deuxième mardi de juin, 12 dudit mois.

Marius Tournadre

On annonce que l'anarchiste bien connu, Marius Tournadre, vient d'être arrêté dans un café de Poitiers.

LOUDUN

Inauguration de la statue de Théophraste Renaudot

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, est arrivé à Loudun, lundi dernier, à deux heures.

A cinq heures il a présidé sur la place de la Mairie l'inauguration de la statue.

Sur l'estrade officielle avaient pris place, autour du ministre, le maire, les autorités locales, des personnages politiques venus à Loudun avec le ministre, tels que les sénateurs de la Vienne, les députés, le président et des délégués de l'Association des étudiants, etc. Des discours ont été prononcés par le maire, le sénateur Thézard et par le ministre.

M. Spuller a prononcé un discours pour faire l'éloge de Théophraste Renaudot, fondateur du journalisme.

Le ministre a célébré la liberté de la presse en constatant toutefois, non sans amertume, qu'elle exagérât souvent sa souveraineté et ne méritait pas de devenir un quatrième Etat.

Le soir, à sept heures, à la mairie de Loudun, eut lieu un grand banquet de 300 couverts offert par souscription au ministre.

M. Spuller est ensuite reparti pour Paris, « très fatigué » dit-on.

Je vous crois.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 15 mai. — Ernest-Georges Rousse, rue Saint-Nicolas, 53.

MARIAGES

Le 15 mai. — Paul-Léon-Augustin Delaunay, notaire, à Ingraudes-sur-Loire (Maine-et-Loire), a épousé Gabrielle-Louise Constantin, sans profession, à Saumur.

Classement en 1894

DES CHEVAUX ET DES MULETS POUVANT ÊTRE REQUIS POUR LE SERVICE DE L'ARMÉE

ITINÉRAIRES

Subdivision de Cholet. — Commission n° 36 (Suite et fin)

Louerre, place de la Mairie, 18 mai, 7 h.
Noyant-la-Plaine, place de la Mairie, 18 mai, 10 h. 30.

Ambillou, place de la Mairie, 13 mai, 2 h. 30.
Louresse-Rochemenier, route départementale n° 2, 19 mai, 7 heures.

Saint-Georges-Châtelaion, place de l'Eglise, 19 mai, 2 heures.
Martigné-Briand, route départementale n° 12, 21 mai, 7 heures.

Brigné, place de la Mairie, 21 mai, 2 h. 30.
Soulanger, chemin vicinal n° 34, 22 mai, 7 h.

Concourson, route nationale n° 64, 23 mai, 1 h. 30.

Doué, Champ-de-Foire, 22 mai, 7 heures.

Denezé, place de la Mairie, 24 mai, 6 h. 30.

Les Ulmes, place de la Mairie, 24 mai, 2 h.

Montfort, centre du bourg, 24 mai, 5 h.

Meigné, centre du bourg, 25 mai, 7 heures.

Forges, place de l'Eglise, 25 mai, 9 heures.

Douces, place de la Mairie, 25 mai, midi 1/2.

Les Verchers, route nationale n° 19, 26 mai, 7 heures.

Vaudelnay-Rillé, chemin n° 27, 28 mai, 6 heures 30.

Brossay, chemin n° 74, 28 mai, 4 h. 30.

Saint-Macaire-du-Bois, chemin n° 27, 29 mai, 7 heures.

Puy-Notre-Dame, chemin n° 27, 29 mai, midi 1/2.

Antoigné, chemin n° 62, 30 mai, 7 heures.

Montreuil-Bellay, route n° 2, près l'hôpital, 30 mai, 4 heures.

Coudray-Macouard, route nationale n° 138, 31 mai, 7 heures.

Courchamps, chemin n° 75, 31 mai, 2 h. 30.

Cizay-la-Madeleine, chemin n° 63, 1^{er} juin, 7 heures.

Méron, chemin n° 66, 1^{er} juin, 1 heure.

Brézé, place de la Mairie, 2 juin, 7 heures.

Saint-Cyr-en-Bourg, place de l'Eglise, 2 juin, 2 heures.

Saint-Just-sur-Dives, chemin n° 64, 4 juin, 7 heures.

Epiéds, place de la Mairie, 4 juin, midi.

BOURSE DE PARIS

Du 15 Mai 1894

3 0/0	100	35
3 0/0 amortissable	100	35
3 1/2	106	95

FAITS DIVERS

UN MÉDECIN FANTAISISTE

On mande de Saint-Petersbourg :

Un ouvrier, le sieur Markolow, soutenait depuis assez longtemps un procès contre un médecin de Saint-Petersbourg, M. Thomas Piotrovitch, accusé d'avoir traité la femme du plaignant d'une façon tellement irrégulière et brutale que la santé de cette malheureuse est gravement atteinte pour le reste de ses jours.

M. Piotrovitch avait commis d'impardonnables erreurs médicales, que certains de ses

confrères ont en vain essayé d'atténuer devant la justice, après s'en être rendus complices par camaraderie. Le tribunal d'arrondissement de notre ville vient de condamner cet étrange médecin à sept jours d'arrêts, au paiement de 4,000 roubles de dommages-intérêts et au service d'une pension viagère de 300 roubles par an à sa victime.

Un contribuable vient embêter un personnage influent pour un bureau de tabac :

— Comme c'est ma belle-mère qui doit le tenir, dit-il, vous pouvez m'en donner un qui soit au Tonkin.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Mercredi, 9 h. du soir.

Rixe entre ouvriers français et italiens

Hier soir, à Estagel, arrondissement de Perpignan, au sortir d'un bal, une rixe est survenue entre cinq jeunes gens du village et des ouvriers terrassiers. Cinq Français et un Italien ont été dangereusement blessés.

HAVAS.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INTERNATIONALE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

(Société anonyme française au Capital de 4.500.000 francs.)

SIÈGE SOCIAL : Paris, 28, Rue de Châteaudun.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Léon Bonnier, Ingénieur, ancien Député, à Bruxelles, Commandeur de la Légion d'Honneur, Président;
A. LA SALLE, Administrateur de la Banque Paribas, à Paris, Officier de la Légion d'Honneur, Vice-Président;
Lucien Guinotte, Administrateur-Directeur général de la Société anonyme des charbonnages de Marlemont, à Bruxelles, Officier de la Légion d'Honneur, Administrateur;
Ch. Georghi, Ingénieur, Gérant de Sociétés Gazières, à Paris, Administrateur;
G. Bonnier, Ingénieur-Electricien, Administrateur de Sociétés Gazières, Administrateur.

VENTE PAR ÉMISSION PUBLIQUE

de 15.000 Obligations 5% de 500 Fr. chacune

amortissables au pair en 45 ans.

Ces obligations rapportent 25 francs par an, nets d'impôts, payables à Paris, Lille, Bruxelles, etc., par trimestres en quatre coupons de Fr. 6.25 l'un, les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION: Francs 485

PAYABLES Francs 50 à la souscription.

COMME SUIV. Francs 435 à la répartition.

Au prix d'émission, ces Obligations produisent 5.15 % net de tous impôts.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

sera ouverte les 17, 18 et 19 Mai 1894

ON SOUSCRIT EN MAINTENANT PAR CORRESPONDANCE

A PARIS, à la BANQUE PARISIENNE, 7, Rue Chauchat.

Aux SIÈGES SOCIAUX, 28, r. de Châteaudun.

EN PROVINCE, chez les Correspondants de la Banque Parisienne.

A BRUXELLES, chez Fr. Van den Eeckhoudt, Agent de Change.

L'admission à la Cote officielle des Bourses de Paris et Bruxelles sera demandée.

N. B. — Les Statuts de la Société peuvent être consultés aux guichets d'émission et au siège social, à Paris.

Le Gérant, L. DELAUNAY.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussollin;

le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussollin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussollin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussollin se trouve à Paris chez Derbeog, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant le mode de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 14, 13 et 15, rue Saint-Jean.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, 12.

VENTE

Sur saisie immobilière
Aux enchères publiques

EN 2 LOTS,

D'UNE MAISON ET VIGNES

Situés communes du Vendoulay-Rillé et du Puy-Notre-Dame, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 9 juin 1894, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice, rue du Palais-de-Justice.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION

Premier Lot.

Une maison, sise à Oiré, commune du Vendoulay-Rillé, comprenant plusieurs chambres basses, grenier au-dessus, deux hangars, cour, cave, joignant au couchant un chemin et au levant M. Beaumont.

Mise à prix, cinq cents francs, ci... 500

Deuxième Lot.

1. Un morceau de vigne, sis aux Bruyères, commune du Vendoulay-Rillé, contenant huit ares quarante centiares, joignant au midi un chemin, au couchant Morin.

2. Un morceau de vigne, sis au Clos-Rousseau, commune du Puy-Notre-Dame, contenant environ quatre ares, joignant M. Girault et Poupard, sur lequel morceau de vigne se trouve planté un amandier.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci... 25

Total des mises à prix : cinq cent vingt-cinq francs, ci... 525

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis suivant exploit de M. Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date des vingt-neuf et trente décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

A la requête de : M. Prosper Coucher de Champfleury, propriétaire, demeurant à Angers, agissant au nom et comme directeur général des Sociétés mutuelles d'assurances contre la mortalité des bestiaux, l'Anjou Agricole, et contre l'incendie, l'An-evine, dont le siège social est à Angers, rue Saint-Joseph, numéro 31.

Ayant M^e V. LE RAY pour avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12.

Sur M. Maurin-Beaumier, cultivateur, demeurant à Oiré, commune du Vendoulay-Rillé, en vertu des grosses en forme exécutoire des deux jugements contradictoirement rendus par M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, au profit dudit M. Coucher de Champfleury, és-qualités, contre ledit sieur Maurin-Beaumier, sus-nommé, le sept mars mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé au sieur Maurin-Beaumier le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, par exploit dudit M. Papin, huissier à Montreuil-Bellay, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 50, numéros 38 et 39.

Lecture du cahier des charges a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, en présence ou eux dûment appelés et sommés des créanciers inscrits; et, par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience des criées du samedi neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, heure de midi.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit au greffe du Tribunal civil où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, f^o , c^o .
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Guilloiseau

Par jugement en date du 13 mai 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Guilloiseau, ex-boucheur à Saumur, actuellement garçon boucher à Onzain, près Blois, en état de faillite ouverte provisoirement à la date de la cessation de son fonds de commerce à Saumur.

M. Mauriceau a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

Extrait d'un jugement de séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 22 février 1894, enregistré et signifié,

Entre M^{me} Joséphine Houbert, épouse de M. Taveau, ci-après nommé, ladite dame demeurant à Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

Et M. Jean Taveau, marchand de bière, demeurant à Doné-la-Fontaine (Maine-et-Loire), ci-devant et actuellement à Saumur, chez M. Taveau, son frère, jardinier.

Il appert que la séparation de corps et de biens d'entre lesdits époux Taveau-Houbert a été prononcée au profit de M^{me} Taveau.

Pour extrait conforme,

Saumur, le 12 mai 1894.

ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1^{re} Le Château de la Gaudinière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs ;
Vignes, belle futaie et prés ;
Le tout contenant 31 hectares.

2^{me} Le Domaine de Vray ou de l'Étang du Bellay, comprenant grand étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières ;

Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

3^{me} Petite Closerie, au Ruau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre.

Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

Etude de M^e GABRIEL POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

Vente Mobilière

Sans attribution de qualités, en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du Tribunal civil de Saumur, le 12 mai 1894, enregistrée.

APRÈS DÉCÈS

Le DIMANCHE 20 MAI 1894, à midi, au bourg de la commune de Passavant, en la maison autrefois occupée par M. et M^{me} BEAUCHÈNE-FLÉCHEAU, il sera procédé, par le ministère de M^e POCHON, à la vente aux enchères dudit de divers objets mobiliers et bestiaux.

On vendra notamment :

Lits complets, batterie de cuisine, vaisselles, tables, armoires, linge, vin et eau-de-vie, bois de chauffage et d'ouvrage, tilbury, charrettes et vaches.

On paiera comptant, plus 10 centimes par franc applicables aux frais.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE

I

1^{re} Une jolie Maison de campagne, avec jardin, charmille, pré planté de pommiers sur le bord de la Loire, occupée actuellement en partie par M. Renault, moyennant un loyer annuel de... 200 fr.

2^{re} Une petite Closerie, attenante à la propriété ci-dessus, d'un revenu par bail authentique de 300 fr.

Le tout situé près le bourg de Saint-Clément-des-Lévées.

Mise à prix : 14,000 fr.

II

Un morceau de terre, situé à Saint-Martin-de-la-Place, contenant 2 hectares 75 ares, affermé, suivant bail authentique, moyennant 360 fr. plus les impôts.

Mise à prix : 8,500 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au notaire.



Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

1^{re} route (pneus Michelin ou autres) 450 F
1^{re} course — — 500 »
De dame — — 450 »
„L'Épatant" — — 375 »
Type officier qual sup^{re} crux 32^{re} 350 »
Populaire „Petit Bourg" — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire, rue du Temple, 5, SAUMUR.

OCCASION

A VENDRE

Superbe bicyclette Clément

S'adresser au café de la gare Etal, Saumur.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

THYROL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénolique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ON DEMANDE un petit garçon de course au bureau du journal.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75

Sardines Nantaises, la boîte » 35

— Amieux — » 85

— des Mousquetaires, Flon, — » 95

— — 1/2 b. » 75

Thon à l'huile, » 75 et 1 30

Langouste (recommandée) » 85 et 1 40

Homard entier, » 95 et 1 60

Petits pois moyens, » 75 et 1 25

Haricots vert, » 55 et » 90

Petits pois RODEL, 1 25 et 2 40

NOTA. — Manquant de petits pois fins, nous donnons des petits pois extra fins, la boîte de 2 f. 10 est vendue 1 fr. 40

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

ÉPICERIE PARISIENNE

38, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines

MODELES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N. B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

BRIOCHES

POUR 1^{re} COMMUNION

E. HARDY

CONFISEUR

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Dragées et Boîtes pour Baptêmes

DESSERT

Ville de Saumur

SOMNAMBULE DE 1^{re} CLASSE

Professeur des Sciences occultes.

M^{me} LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels.

Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)

Madère du Cap, depuis 1.50 —

Malaga vieux, depuis 1.75 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel de Ville de Saumur

1894

Le Maire.

Certifié par l'imprimeur soussigné.